



Euro Graduation Access
Concours Commun EG@ 2024
22^{ème} Edition

Règlement du concours EG@

Chaque candidat s'engage à respecter les instructions contenues dans le règlement du Concours Commun EG@. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (admission dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.

1. 10 écoles d'ingénieurs membres du concours

ISMANS, Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques avancés, 72000 Le Mans

ENSIM, Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans, 72000 Le Mans

ESGT, Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes, 72000 Le Mans

Efrei Paris, Ecole d'Ingénieurs du Numérique, 94800 Villejuif

CESI, Ecole d'Ingénieurs, 75015 Paris

EBI, Ecole de Biologie Industrielle, 95800 Cergy

ESA, Ecole Supérieure des Agricultures, 49000 Angers

EIVP, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, 75019 Paris

ISTOM, Ecole Supérieure d'Agro-Développement International, 49000 Angers

ITECH LYON, Ecole d'Ingénieurs en Chimie et Matériaux, 69134 Ecully

Regroupées au sein de l'association EG@



L'édition 2024 du concours commun Euro Graduation Access est mise en œuvre par l'association EG@ en collaboration étroite avec ses partenaires au Cameroun (IUC et SUP'PREPA), au Burkina Faso (2iE), au Maroc (ESTEM), en Côte d'Ivoire (INP-HB), en Tunisie (A préciser), au Sénégal (CSMH) et au Bénin (UNSTIM) (voir p4).

2. Niveaux académiques requis

Le Concours Commun EG@ est ouvert en priorité aux **étudiants inscrits en L2 ou en L3 scientifique, l'année du concours**. Ces étudiants passent le concours en vue d'une entrée en première année du cycle ingénieur, année de L3. Le niveau L2 est un minimum.

3. Filières visées

Les filières visées par le concours sont les suivantes :

Mathématiques, Physique, Chimie, Mécanique, Génie Civil, Électronique, Informatique, Électrotechnique, Systèmes d'information, Systèmes embarqués, Informatique industrielle, Sciences des Matériaux, Biologie, Agronomie, etc...

4. Règles et conditions d'inscription

Le concours est ouvert **aux étudiants africains, inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur africain et résidant en Afrique**.

Aucun candidat ne peut s'inscrire au concours commun EG@ plus de deux fois.

La limite d'âge imposée pour présenter le concours et pour entrer en première année de cursus ingénieur dans les écoles membres est de **25 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours**. Pour la session 2024, cela signifie être né(e) en 1999 ou après.

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Les candidats handicapés doivent le signaler lors de l'inscription. Ils seront invités à fournir les pièces nécessaires à l'instruction de leur dossier y compris les recommandations d'un médecin assermenté. Le président du jury fixera, pour chaque candidat, d'éventuelles dispositions particulières.

L'inscription au concours devient définitive dès lors que le candidat a fait parvenir son dossier d'inscription complet incluant toutes les pièces justificatives en français ou en anglais à l'adresse mail du délégué général du concours, seule adresse habilitée à recevoir les dossiers :

delegue-general@euro-graduation-access.org

Aucun dossier papier n'est demandé.

La date limite des inscriptions a été fixée au **09 avril 2024 minuit**. La liste des candidats admis à composer sera transmise à chaque centre de concours ce jour-là.

5. Nombre de places offertes par école à titre indicatif

Membres	Places disponibles
CESI Ecole d'Ingénieurs	40
EBI	10
EFREI Paris	25
EIVP	5
ENSIM (spécialité Acoustique & Instrumentation)	2
ENSIM (spécialité Informatique)	6
ESA	25
ESGT	12
ISMANS Ecole d'Ingénieurs	15
ISTOM	10
ITECH LYON	5
Total	155

Dans leur dossier d'inscription, les candidats feront apparaître une liste de vœux comprenant trois écoles de leur choix, classées par ordre de préférence. **Les trois vœux doivent être impérativement différents.**

Le candidat choisit les écoles auxquelles il veut s'inscrire en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises (cf. §2 et 4).

6. Frais de concours

Les frais de participation au concours 2024 ont été fixés à 50 000 Francs CFA pour le Cameroun, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin à 820 dirhams pour le Maroc et 250 dinars pour la Tunisie.

Les frais de participation au concours sont à régler directement au centre de concours une semaine avant le début des épreuves écrites et au plus tard le jour-même.

Les étudiants qui ne se seront pas acquittés de leurs frais se verront refuser le droit de composer. Les centres de concours peuvent proposer des moyens de paiement différents en fonction des pays. Les candidats en seront informés par les centres.

Important : Les frais de participation ne pourront pas être payés avant la confirmation de la validation du dossier du candidat par les services du concours.

7. Modalités des épreuves écrites

7.1. Centres de concours et dates des épreuves

Les épreuves écrites auront lieu le **20 avril 2024** entre 7h et 18h30. En fonction du nombre d'inscrits, les centres suivants pourront être ouverts :

Pays	Ville	Centre	
BENIN	Abomey	UNSTIM	Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques, République du Bénin BP 2282 Goho, Abomey Tél : (229) 97 53 35 51 unstim@unstim.bj
BURKINA FASO	Ouagadougou	2IE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et l'Environnement Rue de la Science BP 594 Ouagadougou Tél : (226) 50 49 28 00 admission@2ie-edu.org
CAMEROUN	Douala	IUC	Institut Universitaire de la Côte Logbessou BP 3001 Douala Tél : (237) 243 00 13 92 iuc@myiuc.com
CAMEROUN	Yaoundé	SUP'PREPA	Sup'Prépa, classes préparatoires scientifiques Nkolfooulou, route de SOA, 10km de la Post-central Yaoundé Tél : (237) 699 59 80 70 contact@sup-prepa.net
COTE D'IVOIRE	Abidjan	INP-HB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny Abidjan Tél : (225) 22 44 53 78 sg@inphb.ci
COTE D'IVOIRE	Yamoussoukro	INP-HB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny Yamoussoukro Tél : (225)30 64 66 60 sg@inphb.ci
MAROC	Casablanca	ESTEM	ESTEM : Ecole Spécialisée en Ingénierie et Management 4-6 rue Moussa Bnou Nouceir Bd Moulay Youssef Quartier Gautier Casablanca Tél : (212) 522 260 260 information@estem.ma
SENEGAL	Dakar	CSMH/IMPB	Cours Sainte Marie de Hann/Institut Mariste Post Bac Route des pères Maristes BP 98 Dakar Tél : (221) 33 832 08 29 csmh@mariste.sn
TUNISIE	Sousse	A préciser	A préciser

7.2. Documents et matériels autorisés

Pour les épreuves écrites de spécialité, l'usage d'une calculatrice électronique peut être autorisé (l'indication figurera sur le sujet), les modules mémoires, clefs USB, etc, sont interdits.

7.3. Déroulement des épreuves

Les candidats doivent prendre toutes dispositions pour être sur le lieu d'examen **le 20 avril 2024 de 7 heures à 18h30 heures**. Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets et ce, afin de limiter les perturbations affectant le déroulement des épreuves.

Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, le jury statuant en dernier ressort, compte tenu du motif invoqué. Ils seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service Concours par les responsables des centres d'examen.

Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

- **Entrée des candidats** : chaque candidat se place à la table portant son nom et/ou son numéro CEF. Les candidats devront, avant le début de la séance, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la partie supérieure de toutes les copies utilisées, leur nom, prénom(s), numéro de CEF, centre d'écrit.
- **Ouverture de la séance** : les paquets contenant les énoncés des épreuves sont ouverts en début de séance et distribués. En fin de distribution, la séance est déclarée ouverte.
- Les candidats doivent, au début de chaque séance, **émarger la feuille de présence** et présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, ...).
- **Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure.** La réglementation des sorties temporaires en dehors de cette première heure est laissée à l'initiative du chef de centre. L'absence d'un candidat à l'une des épreuves entraînera l'attribution de la note zéro. A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au responsable de salle.
- **Fin de séance** : les copies sont remises aux surveillants de salle d'examen, qui les pointent, les classent et les font parvenir à l'équipe de correction.

7.4 Nature des épreuves écrites

L'écrit comporte 5 épreuves de tronc commun, une épreuve complémentaire et une épreuve supplémentaire et leur durée varie entre 1h et 1h30.

Tronc commun à toutes les écoles					Epreuve complémentaire Pour EBI/ESA/ISTOM/ITECH LYON	Epreuve supplémentaire ITECH Lyon
Maths	Physique	Informatique	Français	Anglais	Biologie-Chimie	Chimie Approfondie
1h30	1h30	1h30	1h	1h	1h30	1h

- **Epreuves de tronc commun :** Les épreuves de Mathématiques, Physique et Informatique sont sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM), portant sur la maîtrise des concepts fondamentaux. L'épreuve de Français consiste en un QCM portant sur des questions de grammaire et orthographe. L'épreuve d'Anglais s'appuie sur des exercices de lexique et des exercices d'applications. Chaque année le conseil scientifique fixe une note éliminatoire concernant l'épreuve d'anglais.
- **Epreuve complémentaire et épreuve supplémentaire :** Les étudiants présentant l'**EBI, l'ESA, l'ISTOM et l'ITECH LYON** devront passer une épreuve complémentaire de Biologie-Chimie sous forme de QCM. Tous les étudiants présentant l'**ITECH Lyon** devront passer une épreuve supplémentaire de Chimie Approfondie. Les autres candidats sont dispensés de ces épreuves.

Le programme de ces épreuves est le suivant :

- Chimie générale et chimie organique ;
- Biochimie structurale, génomique et métabolique ;
- Biologie cellulaire, génétique mendélienne, microbiologie et parasitologie.

L'évaluation du dossier s'appuiera sur l'appréciation de la concordance entre le profil d'études (diplômes obtenus) et l'établissement(s) visé(s), la régularité et la qualité du cursus.

7.5 Programme

Toutes les épreuves à l'exception des épreuves de français et d'anglais seront conçues sur la base des programmes de l'enseignement supérieur français (classes préparatoires, universités).

8. Modalités des épreuves orales

8.1. Centres de concours et dates des épreuves

Les épreuves orales se dérouleront en distanciel entre le 29 avril 2024 et le 31 mai 2024 selon des modalités précisées ultérieurement. Seuls les candidats admissibles sont admis à passer les épreuves orales. **Les résultats d'admissibilité pour les épreuves orales seront envoyés par mail au plus tard le 26 avril 2024.**

Les candidats absents à l'épreuve orale ne seront pas classés par le Jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours.

8.2. Nature des épreuves orales

L'épreuve orale consiste en un entretien devant jury de culture générale et de motivation pour poursuivre les études en France. Il dure généralement entre 20 et 30 minutes.

L'entretien permet de mesurer les capacités du candidat à s'exprimer, à argumenter et à reformuler une idée. Une partie de l'entretien sera réalisée en anglais et une ou des questions scientifiques pourront être posées.

8.3. Candidats crédités de la même note

Si plusieurs candidats sont crédités de la même note, ils sont départagés et classés :

- Par ordre croissant d'âge,
- Puis par ordre décroissant de la note obtenue à l'écrit de l'anglais.

9. Admission et inscription dans les écoles

Chaque école établit le classement des candidats ayant passé l'ensemble des épreuves écrites et orales, à partir d'une note finale suivant les coefficients applicables.

Les écoles fixent librement leur barre d'admission. Les candidats admis sont appelés par les écoles et les affectations sont réalisées ensuite par la délégation générale du concours selon la règle « au meilleur son meilleur choix ».

Les résultats définitifs seront disponibles sur le site www.euro-graduation-access.org au plus tard le **05 juin 2024**. La procédure d'inscription est spécifique à chaque école, les lauréats sont invités à se rapprocher de l'école affectée. Les notes ne seront pas communiquées.

Pour les lauréats du concours, l'intégration en L3 (1^{ère} année du cycle ingénieur) devient définitive sur justificatif de la validation d'au moins 2 ans d'études académiques post bac dans les filières et disciplines visées par le concours (cf. § 3). Les intégrations en L2 dans les écoles d'ingénieur post bac ne sont pas ouvertes aux lauréats du concours. Les admissions prononcées sont valables uniquement pour la rentrée de l'année de l'édition du concours.



Les copies d'attestations d'inscription et de logement, nécessaires pour l'obtention du visa¹, seront délivrées par chaque école, sur justificatifs de paiements des frais (inscription et caution logement) et de tout ou partie des frais de scolarité suivant le règlement intérieur spécifique à chaque école.

En lien avec « Etudes en France » (Campus France), le Concours Commun EG@ assure l'entière responsabilité des questions académiques mais la délivrance des visas relève exclusivement des Autorités Consulaires.

10. Réclamations

Les jurys sont souverains, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit, par le candidat lui-même ou son représentant légal et adressée au centre d'examen, au plus tard 5 jours après la publication des résultats.

11. Discipline

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire. Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

Il est interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve du concours.

Tout candidat qui troublera l'ordre, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu immédiatement de la séance en cours et l'annulation de sa composition sera proposée au Jury. Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de fumer dans les salles d'examen.

Seuls les candidats ayant produit un dossier complet avec l'ensemble des pièces jointes requises et s'étant acquittés de leur frais de concours seront autorisés à composer.

12. Frais de scolarité des établissements

Etablissements	Frais de scolarité annuels	Nb de places
CESI	Bridge to Engineering : 7500€ Année de L3 : 9500 €	40
EBI	7970 €	10
EFREI	9800 € en cycle L3, M1 et M2 Dont 1500 € de frais d'inscription A partir de M1, possibilité d'effectuer sa scolarité en alternance	25
EIVP	2095 €	5
ENSIM	701 € dont 100 € de CVEC, Contribution de Vie Etudiante et de Campus	8
ESA	7 520 € cycle L 7 856 € cycle M frais de scolarité incluant le coût de la scolarité, le coût de la médecine préventive, la cotisation accident du travail et la cotisation des associations étudiantes et anciens élèves (Montant pour 2023-2024)	25
ESGT	3770 €	12
ISMANS	Cycle préparatoire intégré : 7500 € Cycle ingénieur : 9500 €	15
ISTOM	6420 €	10
ITECH LYON	8300 €	5

Ces frais de scolarité en euros sont donnés à titre indicatif pour chaque école du concours.

Nota : Cesi – Ecole d'ingénieurs offre des bourses de 2000 euros pour ses meilleurs classés

13. Date limite d'arrivée

Aucun étudiant n'est en principe accepté dans les établissements après la date de la rentrée. Chaque établissement fixe ses propres dates de rentrée. Les cas spécifiques où la motivation et l'organisation du candidat ne sont pas remises en cause (cas de force majeur) seront étudiés en jury par les établissements eux-mêmes.

14. Informations et demandes de renseignements

Tout courriel concernant le concours (dossier d'inscription, renseignements sur l'organisation ou le déroulement du concours, etc...) doit être adressé à la délégation générale du concours.

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

<p>ISMANS CESI 44, avenue F.A. Bartholdi 72000 LE MANS Tél : 33 (0)2 43 21 40 00 www.ismans.cesi.fr</p>	<p>ENSIM Rue Aristote 72000 LE MANS Tél : 33 (0)2 43 83 35 93 www.ensim.univ-lemans.fr</p>
<p>EBI 49 Avenue des Genottes, 95800 Cergy Tél : 33 (0)1 85 76 66 90 www.ebi-edu.com</p>	<p>ESGT 1, boulevard Pythagore 72000 LE MANS Tél : 33 (0)2 43 43 31 00 www.esgt.cnam.fr</p>
<p>CESI Ecole d'Ingénieurs 30 rue Cambronne, 75015 Paris Tél : 33 (0)1 44 19 23 45 www.ecole-ingenieurs.cesi.fr</p>	<p>Efrei Paris 30-32, avenue de la République 94800 VILLEJUIF Tél : 33 (0)1 46 77 46 77 www.efrei.fr</p>
<p>ESA 55, rue Rabelais 49007 ANGERS Tél. : 33 (0)2 41 23 55 55 www.groupe-esa.com</p>	<p>EIVP 80, Rue Rébeval 75019 PARIS Tél : 33 (0)1 56 02 61 00 www.eivp-paris.fr</p>
<p>ISTOM 4, rue Joseph Lakanal 49000 Angers Tél : 33 (0)2 53 61 84 60 www.istom.fr</p>	<p>ITECH LYON 87, chemin des Mouilles 69134 ECULLY Cedex Tél : 33 (0)4 72 18 04 80 www.itech.fr</p>